

*Droit fiscal*

tout en prenant des initiatives pour exclure le capital étranger de ce domaine?

**M. Cullen:** Monsieur le président, le député est peut-être mieux renseigné que moi sur les dispositions que renferme le bill concernant ce secteur d'activité en particulier. Il me semble qu'après avoir lu attentivement le projet de loi, comme il l'a fait selon toute apparence, il pourrait convenir que certaines dispositions comportent un stimulant de ce genre, à tel point que l'on nous reproche d'exagérer tantôt dans un sens et tantôt dans l'autre.

**M. Bawden:** Laissez-les faire.

**M. Cullen:** Le député me fait signe de ne pas m'occuper du Nouveau parti démocratique. Mais ce parti représente un assez grand nombre de Canadiens et se fait l'interprète d'une certaine façon de penser au pays. Comme politiciens, nous devons être réalistes et nous efforcer de faire l'unanimité à la Chambre.

**M. Bawden:** Monsieur le président, je n'ai toujours pas eu de réponse du secrétaire parlementaire. Les députés devraient lire le bill, dit-il, et conclure par eux-mêmes. Eh bien, selon moi, le secrétaire parlementaire se doit ou de nous expliquer cela ou d'admettre qu'il ne comprend pas le bill et qu'il ne peut pas nous répondre.

**M. Nystrom:** Pour ajouter encore à la confusion, J'aimerais poser au secrétaire parlementaire une série de questions auxquelles, j'en suis sûr, les hauts fonctionnaires pourront répondre. Je crois que le budget du 6 mai proposait d'abaisser de 100 à 30 p. 100 le montant que les compagnies peuvent déduire pour leurs travaux d'exploration. Puis il y a eu le budget du 18 novembre. Il y a maintenant deux catégories. Premièrement, il y a celle des corporations exploitant une entreprise principale. Je crois qu'elles peuvent déduire 100 p. 100 de leurs frais d'exploration. Le budget de mai proposait 30 p. 100. Aux termes du bill à l'étude aujourd'hui, une corporation qui n'est pas une corporation exploitant une entreprise principale peut déduire 30 p. 100 de ses frais d'exploration. Ai-je raison?

**M. Cullen:** Oui, monsieur le président, avec une correction. On a dit que nous avions reculé. Je ne dirais pas que nous avons reculé; nous avons fait marche arrière.

**M. Nystrom:** Le secrétaire parlementaire dit qu'ils ont fait marche arrière. Serait-ce parce que le gouvernement est majoritaire? De toute façon, quelle perte ce recul entraînera-t-il pour le Trésor canadien? Combien perdrons-nous vraiment par année, en tenant compte des dernières années et de l'avenir, si elles n'avaient déduit que 30 p. 100 de leurs frais d'exploration au lieu de 100 p. 100? Combien de millions de dollars? Je sais que ce serait un chiffre estimatif.

**M. Cullen:** Pour répondre premièrement au député de Calgary-Sud, comme j'ai essayé de l'indiquer, nous avons eu droit aux foudres du parti à sa gauche pour avoir proposé le chiffre de 30 p. 100. La nouvelle déduction des frais d'exploration à 100 p. 100 et le nouvel abattement spécial qui a réduit de 25 p. 100 le taux fédéral d'imposition sont des encouragements qui, nous l'espérons, stimuleront cette industrie.

En réponse au député de Yorkton-Melville, le ministre a déclaré à l'occasion de son exposé budgétaire du 18 novembre, et je cite ici la page 1425 du hansard:

Pour l'année 1974, les changements proposés ce soir devraient représenter environ 100 millions de dollars de plus pour les sociétés gazières et pétrolières, et à peu près 15 millions de dollars de plus pour les

sociétés minières, par rapport aux mesures préconisées en mai dernier. Pour les compagnies visées, l'économie sera de 25 p. 100 par rapport aux propositions de mai dernier.

Le député n'est peut-être pas d'accord avec cette notion d'économie, mais ce sont là les chiffres présentés à l'occasion de l'exposé budgétaire.

**M. Nystrom:** Ces chiffres portent sur une année. Sauf erreur ils étaient basés sur le rythme actuel de l'exploration. Mais celle-ci est maintenant en baisse. Si par contre elle augmente, ces chiffres pourraient monter en flèche d'ici quelques années. Espérons que c'est ce que prévoit le gouvernement. Qu'entend-on par «corporation exploitant une entreprise principale»? Exxon est-elle une corporation exploitant une entreprise principale dans la plupart de ses entreprises? Quelles sont les corporations qui n'exploitent pas une entreprise principale? Y aurait-il là par hasard une certaine injustice à l'égard des petites corporations canadiennes? J'en ai bien l'impression. Le député de Calgary-Sud a déjà eu l'occasion de souligner ce point. S'il en est ainsi, pourquoi y a-t-il deux poids et deux mesures?

**M. Cullen:** Monsieur le président, je crois savoir qu'il s'agit d'une question de statut fiscal et que la notion de corporation exploitant une entreprise principale n'a rien d'extraordinaire. C'est une définition qui a été adoptée historiquement pour cette entreprise en particulier. Nous ne saurions les nommer individuellement. C'est une question d'interprétation. Le député a parlé tout à l'heure de montée en flèche: je dois contester ce terme. Nous espérons effectivement que l'exploration va progresser, mais nous ne sommes pas en mesure de dire si elle montera en flèche.

**M. Symes:** J'en reviens à la même question, monsieur le président. Il est important que le secrétaire parlementaire nous dise ce que l'on appelle une corporation exploitant une entreprise principale. Nous voulons savoir dans quelle mesure on traite injustement les sociétés canadiennes. Par corporation exploitant une entreprise principale, le secrétaire parlementaire entend-il Imperial, Gulf et ainsi de suite, c'est-à-dire les filiales de compagnies américaines? Nous nous trouvons dans la situation fantastique où le gouvernement canadien accorde des privilèges fiscaux énormes aux filiales de sociétés multinationales comparativement aux sociétés canadiennes dans ce domaine. Je ne m'explique absolument pas ce raisonnement, étant donné les ressources financières des sociétés mères auxquelles ces importantes filiales de l'industrie pétrolière au Canada peuvent puiser. Quand on songe à Exxon, la société mère d'Imperial, qui a fait des bénéfices de plus de 3 milliards l'an dernier, pourquoi le gouvernement canadien n'insiste-t-il pas pour qu'Imperial soutire d'Exxon une partie des fonds nécessaires à la prospection au lieu de l'encourager par un amortissement de 100 p. 100?

● (1630)

D'après les chiffres se rapportant aux années 60, les sociétés-mère n'ont donné à l'industrie pétrolière canadienne que 17 p. 100 environ du capital dont les filiales avaient besoin pour leur expansion et les travaux d'exploration, pour recevoir en retour 18 p. 100 des recettes réalisées au Canada, sous forme de dividendes. Les sociétés-mère ne financent donc pas les filiales canadiennes; c'est en réalité le contribuable qui le fait. Dans les années 60, 38 p. 100 des capitaux recueillis par les filiales provenaient de concessions fiscales et d'amortissements du genre de ceux que renferme le bill à l'étude. Accordons-nous à ces sociétés des avantages dont elles n'ont pas besoin en réalité?